



### **La Ville de Brampton se prépare à passer temporairement à la deuxième étape de son Plan d'action de déconfinement le 5 janvier 2022**

BRAMPTON, ON (le 4 janvier 2022) – À la suite de l'annonce faite hier par le Gouvernement de l'Ontario, la Ville de Brampton se prépare à repasser temporairement à la deuxième étape modifiée du Plan d'action de déconfinement, ce mercredi 5 janvier à 0 h 01.

#### **Mesures de santé et de sécurité de la province en vigueur le 5 janvier**

À compter du 5 janvier, les mesures suivantes seront en vigueur dans le cadre de la deuxième étape modifiée du plan d'action de déconfinement de la province :

- Les rassemblements sociaux sont limités à cinq personnes à l'intérieur et à dix personnes à l'extérieur.
- Les événements publics organisés sont limités à cinq personnes à l'intérieur.
- Les entreprises et les organisations doivent veiller à ce que les employés fassent du télétravail, sauf si la nature de leur travail exige qu'ils soient sur place.
- Les mariages, les funérailles et les services, rites et cérémonies religieux à l'intérieur sont limités à 50 % de la capacité de la salle correspondante. Les services en plein air sont limités au nombre de personnes qui peuvent maintenir une distance physique de 2 mètres. Les rassemblements sociaux associés à ces services doivent respecter les limites de rassemblement social.
- Les commerces de détail, y compris les centres commerciaux, sont limités à 50 % de leur capacité. Il faudra respecter une distance physique dans les files d'attente, la flânerie ne sera pas autorisée et les aires de restauration devront fermer. Les services de soins personnels sont autorisés à 50 % de leur capacité. Les saunas, les bains de vapeur et les bars à oxygène seront fermés.
- Il ne sera pas permis de prendre des repas à l'intérieur dans les restaurants, les bars et autres établissements de restauration ou de boissons. Les repas en plein air avec restrictions, les plats à emporter, les services au volant et les livraisons sont autorisés.
- Les salles de réunion et les espaces événementiels intérieurs seront fermés à quelques exceptions près; les espaces extérieurs resteront ouverts avec des restrictions.
- Les bibliothèques publiques sont limitées à 50 % de leur capacité.
- La vente d'alcool après 22 h et la consommation d'alcool sur place dans les commerces ou les établissements après 23 h sont interdites. Les livraisons et les plats à emporter, les épiceries ou les dépanneurs et les autres magasins d'alcool sont exemptés.
- Les salles de concert intérieures, les théâtres et les cinémas seront fermés.
- Les répétitions et les représentations enregistrées sont autorisées avec des restrictions.
- Les musées, les galeries d'art, les zoos, les centres scientifiques, les points de repère, les sites historiques, les jardins botaniques et autres attractions similaires, les parcs d'attractions et les parcs aquatiques, les services d'excursion et de guide, les foires, les expositions rurales et les festivals seront fermés. Les établissements de plein air sont autorisés à ouvrir avec des restrictions et l'occupation des spectateurs, le cas échéant, est limitée à 50 % de la capacité.
- Les installations sportives et de loisirs intérieures de remise en forme, y compris les salles de sport seront fermées, sauf pour les athlètes qui s'entraînent pour les Jeux olympiques et paralympiques et pour certaines ligues de sport professionnel et amateur d'élite.



- Les installations en plein air sont autorisées à fonctionner, mais le nombre de spectateurs ne doit pas dépasser 50 % d'occupation et d'autres exigences.

### Soutien aux entreprises par la Province

La Province lance le nouveau Programme ontarien de remise pour les coûts à l'intention des entreprises afin de soutenir les entreprises qui sont les plus touchées par les mesures de santé publique prises pour faire face à la variante Omicron. Les entreprises admissibles qui doivent fermer leurs portes ou réduire leur capacité recevront des remises pour une partie de l'impôt foncier et des coûts énergétiques qu'elles ont encourus pendant qu'elles étaient soumises à ces mesures. Les autorités fournissent également un soutien supplémentaire pour aider à améliorer les flux de trésorerie des entreprises ontariennes en offrant une période de six mois sans intérêt ni pénalité pour effectuer les paiements de la plupart des taxes administrées par la province. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les mesures de soutien offertes aux entreprises, veuillez consulter le [site Web de la Province](#).

### Services, programmes et installations de la Ville

#### Hôtel de ville et installations municipales

L'hôtel de ville et les services généraux sont ouverts pour les services en personne sur rendez-vous uniquement. Les visites sans rendez-vous ne sont pas autorisées. Pour prendre rendez-vous, visitez la page [www.brampton.ca/skiptheline](http://www.brampton.ca/skiptheline).

#### Service de transport en commun de Brampton

Le service de transport en commun de Brampton fonctionne à des niveaux de service réduits jusqu'à nouvel ordre. Il se peut également que les heures d'ouverture de certains terminaux soient modifiées.

Pour obtenir les renseignements les plus récents sur l'horaire des lignes et les heures d'ouverture, les usagers sont invités à appeler le centre de contact du service de transport en commun de Brampton au 905 874-2999. Pour obtenir des mises à jour régulières sur le service, visitez [www.bramptontransit.com](http://www.bramptontransit.com) ou suivez [@bramptontransit](https://twitter.com/bramptontransit) sur Twitter.

Nous rappelons aux usagers du service de transport en commun de Brampton de porter un masque bien ajusté dans l'autobus et aux terminaux, et d'éviter d'abaisser leur masque pour manger ou boire pendant leurs déplacements, sauf en cas d'urgence médicale. Nous rappelons également aux usagers d'emporter leur propre désinfectant personnel lors de leurs déplacements, comme un désinfectant pour les mains ou des lingettes, de se laver les mains souvent et de tousser ou d'éternuer dans leur creux de leur coude.

Un programme amélioré de nettoyage et de désinfection reste en vigueur. L'objectif du service de transport en commun de Brampton est de désinfecter toutes les surfaces dures, les compartiments des conducteurs et les sièges toutes les 48 heures. La majorité des autobus sont actuellement désinfectés toutes les 24 heures. Les installations et les terminaux dotés de surfaces dures sont nettoyés et désinfectés quotidiennement.



### Installations de loisirs intérieures

À compter du mercredi 5 janvier 2022, les centres de loisirs de la Ville de Brampton seront temporairement fermés et tous les programmes et services de loisirs intérieurs seront suspendus.

Vous trouverez des mises à jour concernant les services et les équipements de loisirs sur le site [www.brampton.ca/recreation](http://www.brampton.ca/recreation).

Programmes libres : Les clients ayant déjà réservé des programmes de conditionnement physique, de natation, de patinage et de sport prévus recevront systématiquement une somme sur leur compte.

Programmes sur inscription : Les programmes saisonniers sur inscription pour l'hiver sont temporairement suspendus jusqu'à la semaine du 31 janvier 2022. Les dates de fin de programme ne seront pas ajustées. Les inscrits aux programmes sur inscription d'hiver recevront une somme au prorata sur leur compte client pour compenser la durée réduite de la session.

Réservations d'installations : Les sports en salle et les locations d'installations sont suspendus, à quelques exceptions près. Les titulaires de contrat seront contactés par le personnel à partir du 4 janvier 2022 pour que leurs réservations soient reprogrammées ou annulées et pour qu'une somme soit créditée sur leur compte. Veuillez noter que le personnel communiquera avec les titulaires de contrat par ordre chronologique, en commençant par les réservations effectuées le 5 janvier 2022.

Abonnements : Les abonnements d'un mois seront annulés et leur valeur sera remboursée au prorata à partir du 5 janvier 2022. Les remboursements peuvent être demandés par courriel à l'adresse suivante : [recreationadmin@brampton.ca](mailto:recreationadmin@brampton.ca).

### Installations de loisirs de plein air

Les patinoires extérieures continueront à fonctionner par ordre d'arrivée, si les conditions météorologiques et l'état de la glace le permettent. Nous encourageons les visiteurs à consulter la page [www.brampton.ca/outdoorskating](http://www.brampton.ca/outdoorskating) pour obtenir des mises à jour sur les directives concernant le patinage en plein air et l'état opérationnel des patinoires extérieures avant leur visite.

L'ouverture du centre de ski, de planche à neige et de glissade sur tube du mont Chinguacousy est provisoirement prévue pour le 14 janvier 2022, si les conditions météorologiques et l'état de la neige le permettent. Des exigences en matière de preuve de vaccination sont en place pour les visites au chalet de ski afin d'acheter des billets de remontée. Pour plus d'informations concernant les exigences en matière de preuve de vaccination lors de la visite du chalet de ski, visitez la page [www.brampton.ca/mountching](http://www.brampton.ca/mountching).

### Théâtre The Rose et installations des arts du spectacle :

Toutes les installations intérieures des arts de la scène de la Ville de Brampton seront temporairement fermées pour les représentations avec un public en personne à partir du 5 janvier 2022.



Un remboursement complet du billet par crédit ou chèque, crédit de compte ou don est disponible pour tous les détenteurs de billets, en envoyant un courriel à l'adresse suivante : [boxoffice@brampton.ca](mailto:boxoffice@brampton.ca).

### Centre des entrepreneurs de Brampton

L'équipe du centre des entrepreneurs de Brampton est là pour soutenir les entreprises pendant cette période difficile. Les entreprises peuvent prendre rendez-vous en ligne à l'adresse suivante : [www.brampton.ca/skiptheline](http://www.brampton.ca/skiptheline).

### **Vaccinations contre la COVID-19**

Les vaccins sont le meilleur moyen de se protéger et de protéger les autres. Les personnes âgées de cinq ans et plus peuvent maintenant prendre rendez-vous par le biais du système de réservation des vaccins de l'Ontario ou en appelant le 1 833 943-3900.

Les personnes âgées de 18 ans et plus peuvent maintenant prendre rendez-vous pour leur rappel contre la COVID-19 si au moins trois mois se sont écoulés depuis leur dernière dose. Pour prendre rendez-vous, rendez-vous sur la page <https://covid-19.ontario.ca/fr/vaccins-contre-la-covid-19-en-ontario>.

Pour obtenir les renseignements les plus récents sur les vaccins COVID-19, visitez le [portail des vaccins](#) de la Province.

### **Masques**

Nous rappelons aux habitants que la Ville a prolongé le règlement COVID-19 de Brampton sur le port obligatoire du masque facial jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2022.

En vertu du règlement COVID-19 sur les masques obligatoires, les masques non médicaux sont obligatoires dans tous les espaces publics intérieurs de Brampton. Les foulards, les bandanas, les protège-cous ou les cache-cous et les masques munis de valves d'expiration ne sont pas des formes acceptables de masques. Toujours en vertu du règlement, il est permis d'enlever son masque uniquement pour consommer de la nourriture ou une boisson si la personne est assise dans un endroit désigné à cette fin.

La Ville remercie ses habitants de continuer de contribuer à la lutte contre la propagation de la maladie en s'éloignant physiquement, en pratiquant une bonne hygiène et en portant des masques.

-30-

#### **CONTACT MÉDIA**

Prabhjot Kainth  
Coordonnatrice, Médias et engagement  
communautaire  
Communication stratégique  
Ville de Brampton  
905 874-3426 | [Prabhjot.Kainth@brampton.ca](mailto:Prabhjot.Kainth@brampton.ca)